



Municipalité de la
Commune de Duillier

Préavis N° 03/2021
au Conseil communal

Transformation et extension du site scolaire de Duillier
Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 75'000.-- pour le
financement de la procédure des marchés publics

Déléguée municipale

Madame Claudine Vanat Gachet

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Exposé des motifs

1. Agrandissement de l'école

Lors du dernier Conseil communal, nous vous avons communiqué que l'école, par le biais de sa Direction, nous avait fait part d'un problème urgent de manque de locaux sur différents sites scolaires de notre arrondissement. Les raisons de cette problématique sont exposées dans les paragraphes ci-dessous.

Evolution de la scolarité

Depuis 2009, la scolarité vaudoise a subi quelques réformes et la prise en charge et/ou l'organisation pédagogique se sont vus modifiés. Ces réformes ont des incidences sur le besoin en locaux :

- 1) **Pour le secondaire (9-11S)** : le besoin de locaux s'est accentué pour la voie générale, par les dédoublements des élèves en deux niveaux pour certaines matières.
- 2) **Pour le primaire (1-8P)** : Avec la création de pôles sur les 7 sites scolaires, le besoin en locaux a dû être adapté pour les branches spécifiques (dessin, travaux manuels, couture et musique). Nous devons donc fournir ce type de locaux pour les élèves de 7-8P.
- 3) **L'école inclusive (primaire et secondaire)** : il incombe maintenant aux Communes d'accueillir des enfants qui nécessitent un soutien particulier dans certaines branches. Cela demande que ces derniers puissent être suivis et encadrés dans des locaux annexes par des intervenants externes (ces locaux sont indiqués sous le terme 360 dans le rapport de la Direction scolaire, ci-joint).

Situation actuelle et vision future

L'école de notre village accueille des élèves de 1-4P de Vich, Coinsins et Duillier. Elle accueille également et de manière provisoire des élèves de 5-6P qui devraient être scolarisés sur Coinsins. Afin de faire face au manque de locaux, il est indispensable et urgent de développer certains sites scolaires. Avec deux ou trois locaux supplémentaires disponibles idéalement pour la rentrée d'août 2022 à Duillier, les élèves de 1-4P habitant Vich pourraient être répartis sur les 2 sites primaires de Begnins et Duillier. A partir de 2024, selon le rapport de la Direction et pour faire face à l'augmentation des élèves constatée actuellement, le site scolaire de Duillier accueillerait uniquement des élèves de 1-4P des villages du bas de notre périmètre scolaire de manière pérenne.

Selon le rapport de la Direction scolaire, en annexe de ce préavis, la situation sur les **besoins urgents en locaux** sur trois sites scolaires, dont celui de Duillier est la suivante :

Duillier 2022 : 2 locaux supplémentaires, ce qui porterait un total de 9 salles à disposition de l'école.

Coinsins 2023 : 3 locaux supplémentaires, ce qui porterait un total de 8 salles à disposition de l'école.

Begnins 2024 : 1 bâtiment primaire comprenant un total de 9 salles à disposition de l'école.

Pour rappel, voici l'inventaire des locaux mis à disposition sur les différents sites scolaires des dix Communes membres de l'AISE au 1^{er} janvier 2021 et leur évolution d'ici 2024 :

<i>Village</i>	<i>Pôle</i>	<i>Nombre de locaux 2021</i>	<i>Nombre de locaux 2024</i>
St-George	1-4P	5	5
Longirod	----	---	---
Marchissy	----	---	---
Le Vaud	5-8P	14	14
Bassins	1-4P	10	10
Burtigny	----	---	---
Begnins Primaire	1-4P	8	9
Begnins Secondaire	9-11S	48	56
Vich	7-8P	7	7
Coinsins	5-6P	5	8
Duillier	1-4P	7	9 ou 10

2. UAPE

Selon la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants), les Communes doivent mettre à disposition des parents, des structures d'accueil parascolaires, ce que Duillier propose depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, notre UAPE rencontre un grand succès et offre 60 places d'accueil pour les écoliers. Le déménagement du greffe communal dans les locaux de l'ancienne poste en 2012, avait permis, pour rappel, d'installer et de développer de manière provisoire l'UAPE dans les locaux du centre communal. Cette solution pratique et économique a ses limites et il convient d'admettre aujourd'hui que des locaux plus adaptés localisés au même endroit, seraient une solution idéale et pérenne pour l'accueil des écoliers sur notre Commune, conformément à la stratégie qui a toujours été défendue de réunir activités scolaires et parascolaires sur un même site.

3. Accès

Afin d'améliorer la problématique du manque de places de stationnement dans ce secteur du village, la création d'un parking souterrain dans le cadre de cet important chantier nous semble opportune.

4. Projet

La Municipalité, après avoir étudié différentes possibilités, a décidé de porter son choix sur un système de constructions modulaires. Le principe est que les différents locaux sont constitués de modules préfabriqués qui sont ensuite assemblés sur site après que les travaux de génie civil ont été réalisés. Ce type de constructions faites pour durer et très souvent utilisées dans le cadre de bâtiments scolaires (comme cela été le cas à Le Vaud par exemple), n'a plus rien à envier à des constructions en dur en terme de viabilité, de sécurité et d'entretien. Ce système a également pour avantage de raccourcir considérablement les délais de réalisation : compter entre 12 et 18 mois à partir de la délivrance du permis de construire.

Le projet dans son ensemble fera l'objet d'un prochain préavis.

5. Financement

Comme vous le savez, notre Commune est membre de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE). Cette association est la principale interlocutrice avec la Direction scolaire et la DGEO. L'AISE exerce en premier lieu les compétences et assume les tâches dévolues aux Communes en lien avec l'enseignement obligatoire des enfants domiciliés sur le territoire des Communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 et de son règlement d'application du 2 juillet 2012 (RLEO). **Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ...** ». Lors de sa séance du Conseil Intercommunal du 28 avril 2021, l'AISE a accepté à l'unanimité, le préavis 3/2021 sur les constructions scolaires. Lors de sa séance du Conseil Intercommunal du 19 mai 2021, l'AISE a également accepté à l'unanimité, le préavis 6/2021 sur les nouveaux statuts de l'AISE, ainsi que le préavis 7-2021 sur le règlement interne des loyers. Dès lors, notre Commune a reçu une demande formelle de l'AISE pour aller de l'avant avec ces constructions (courrier annexé).

Comme les nouveaux statuts et le règlement interne des loyers de l'AISE ont été validés, l'intégralité des coûts liés aux constructions scolaires sera prise en charge par l'association. De même, les frais de démolition des classes vétustes ainsi que la location de trois salles provisoires durant toute la durée des travaux sera également financée par l'AISE.

L'investissement futur pour la Commune concernera donc la construction d'un bâtiment pour accueillir l'UAPE ainsi que la création d'un parking souterrain.

Demande

Vu ce qui précède et les montants qui devraient être engagés pour cette réalisation, une procédure de marchés publics est obligatoire. Ce processus est complexe et doit être scrupuleusement respecté : la Municipalité souhaite donc pouvoir faire appel à un mandataire spécialisé. Le financement de cette prestation fait l'objet du présent préavis.

Echéancier

Nous référant au rapport sur les besoins en locaux établi par la Direction scolaire en décembre 2020 (en annexe), la Municipalité vous propose un agenda, certes serré, mais réalisable. Les futures constructions devraient être à disposition de l'école et de la population en ce qui concerne l'UAPE et le parking souterrain d'ici la fin de l'année 2022 idéalement. En cas d'acceptation du présent préavis, nous vous proposons l'échéancier suivant :

Eté 2021

Etude de faisabilité et préparation du dossier de soumission aux marchés publics.

Septembre-Décembre 2021

Préavis sur l'aménagement de la parcelle n° 339, comprenant la démolition des deux pavillons vétustes ainsi que de la classe de couture. Création d'un nouveau bâtiment scolaire disposant de 5-6 locaux à charge de l'AISE, dont une salle de 80 m² modulable en 2 de 40 m² (paroi centrale et doubles portes). Création d'une UAPE de 220 m² ainsi que d'un parking souterrain.

Durant les travaux, il est prévu d'installer trois salles de classes provisoires sur la parcelle n° 26 (ferme Francelet) qui seront sécurisées en conséquence et retirées à la fin du chantier.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre, les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal N° 03/2021 relatif à l'obtention par la Municipalité d'un crédit extrabudgétaire de CHF 75'000.-- pour la rémunération d'un mandataire pour la procédure de marchés publics relative la transformation et l'extension du site scolaire de Duillier,

- vu le rapport de la Commission sur les constructions scolaires,

- vu le rapport de la Commission de Gestion et des Finances

- ouï les conclusions des rapports des commissions précitées,

- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Duillier décide d'

- accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 75'000.-- pour le financement de la procédure des marchés publics dans le cadre de la transformation et de l'extension du site scolaire de Duillier.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 mai 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Jacques Mugnier



La Secrétaire



Laurence Bodenmann

Annexes : Rapport de la Direction scolaire sur les besoins en locaux – décembre 2020
Courrier de l'Aise du 11 mai 2021